

Votre interlocuteur

**M. Vincent BESSECHE**

Atlas

+33621728289

vincent.besseche@atlasgp.fr



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

**M. BESSECHE Vincent**

**Atlas**

103 Rue de l'Agriculture  
92700 Colombes

Téléphone : **+33621728289**

Email : **vincent.besseche@atlasgp.fr**

## VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

**M.**

## INFORMATIONS

### L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **ATLAS**

Adresse professionnelle ou siège social : **103 Rue de l'Agriculture 92700 COLOMBES**

SIREN: **934 788 555 RCS Nanterre**

NAF/APE : **7022Z**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Vincent BESSECHE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **vincent.besseche@atlasgp.fr**

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

# ASSURANCE

## Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25001224

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier - type "b" Service de niveau 1.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

## N° ORIAS : N°25001224

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **AIG EUROPE SA**

Numéros de polices : **RD01987449N**

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-COURTAGE disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
intermédiation en assurance	1 564 610€	2 315 610€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Oradea	Assureur	Convention de courtage	Commissions et retrocession sur encours
AXA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur Encours
ERES	Assureur	Convention de courtage	Commission et retrocession sur encours
INTENCIAL	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
MMA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet ne prend pas en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité.

## MÉDIATEURS

---

### Saisir un médiateur :

#### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

#### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

##### ***Pour les activités d'assurance***

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 75441  
PARIS CEDEX 09  
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer aux associations de l'ANACOFI (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI).

## RÉMUNÉRATION

La rémunération sera exclusive sous forme de commissions sur affaires à l'exception de certaines missions de conseil pour exemple :

- Analyse patrimoniale : à partir de 400 euros HT (480 € TTC)
- Bilans et conseils particuliers (fiscaux, retraites, prévoyance, succession, autres...) à partir de 200 euros HT chacun (240 € TTC) ou au taux horaire de 90 € HT selon les cas (susceptible d'évolution dans le temps),
- Assistance aux déclarations fiscales sur la base d'un taux horaire de 90 € HT (susceptible d'évolution dans le temps) auquel peut s'ajouter le cas échéant un forfait pour la télédéclaration fixé à ce jour à 30 € par déclaration, ainsi que des frais de déplacements selon les cas.

Cette rémunération sera établie après une analyse patrimoniale et intégrée à la lettre de mission. Toutefois, selon les affaires réalisées, le Conseiller peut considérer les honoraires d'analyse patrimoniale inclus dans les commissions.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société que l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est comprise entre 60 et 80% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

### Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

### Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

### Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

# DÉMARCHEURS

---

**DÉMARCHAGE FINANCIER :**

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage :  
néant.

# RÉCLAMATIONS

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ATLAS Service Réclamation - 103 rue de l'Agriculture 92700 COLOMBES

Par tel : 06 21 72 82 89

Par mail : [vincent.besseche@atlasgp.fr](mailto:vincent.besseche@atlasgp.fr)

## Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amené à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

## Le Client

Fait à :  
Date :  
Signature :

## Le Conseiller

Fait à :  
Date :  
Signature :